



3 avril 2020

(20-2709)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

RÉPUBLIQUE KIRGHIZE: RÈGLES RELATIVES À LA RÉDACTION, À LA PRÉSENTATION ET À
L'EXAMEN D'UNE DEMANDE DE BREVET POUR UNE OBTENTION VÉGÉTALE OU UNE RACE
ANIMALE (TELLES QUE MODIFIÉES PAR LE DÉCRET DU GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE N° 619 DU 7 SEPTEMBRE 2015)

Membre présentant la notification	RÉPUBLIQUE KIRGHIZE
--	---------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règles relatives à la rédaction, à la présentation et à l'examen d'une demande de brevet pour une obtention végétale ou une race animale (telles que modifiées par le Décret du gouvernement de la République kirghize n° 619 du 7 septembre 2015)
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2020/IP/KGZ/20_1824_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/KGZ/9 , IP/N/1/KGZ/P/8
Brève description du texte juridique notifié Les modifications sont essentiellement d'ordre rédactionnel. Elles visent à mettre la réglementation originale en conformité avec certaines décisions du gouvernement de la République kirghize.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	31 octobre 2011
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	6 mars 2020
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Office national de la propriété intellectuelle et des innovations du gouvernement de la République kirghize (Kyrgyzpatent) 62, Moskovskaya street 720002, Bishkek, Kyrgyz Republic Téléphone: +996 (312) 681 071 Téléfax: +996 (312) 681 703

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.